

Questions orales

LA CORRECTION DES INJUSTICES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré, si je l'ai bien compris, qu'il voulait veiller à ce que justice soit rendue à notre époque. J'appuie cette position. C'est justement la raison pour laquelle nous avons demandé à la Chambre que justice soit rendue aux Franco-Manitobains, même si les torts qui leur ont été causés remontent à 1890. C'est également pourquoi nous avons défendu à la Chambre les droits constitutionnels des autochtones, même si ces droits leur ont été niés par le passé.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: S'il est bien de redresser les torts qui ont été causés à des Franco-Manitobains qui sont en vie, s'il est bien de redresser les torts causés autrefois aux autochtones, car ils vivent encore à l'heure actuelle, le premier ministre peut-il me dire pourquoi il n'est pas bien de corriger les vieilles erreurs commises à l'égard des Canadiens d'origine japonaise qui sont en vie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député donne un exemple intéressant. Il va redresser les torts qui ont été causés aux Franco-Manitobains. Je voudrais bien savoir comment il va s'y prendre. Depuis 1890, comme il le dit si bien, les Franco-Manitobains sont victimes d'injustices parce que la question de la langue a été légiférée par des lois qui sont anticonstitutionnelles puisque la Cour suprême a décrété, en 1979, que les lois qui ont été adoptées depuis lors sont anticonstitutionnelles. Je voudrais que le député dise comment il va redresser les torts.

M. Lalonde: Et indemniser les victimes.

M. Trudeau: Et comment il indemniserait les victimes de ces injustices et que ferait-il—il parle des Japonais—pour les Canadiens d'origine chinoise qui, d'après ce que nous avons entendu il n'y a pas si longtemps, ont dû payer un impôt de capitation pour venir ici et qui ont certainement été traités d'une façon qui va à l'encontre du principe d'une justice égale pour tous.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'entends chahuter là-bas, monsieur le Président. Je crois que le chef du Nouveau parti démocratique peut réfléchir tout seul. Il n'a pas besoin que les députés de l'arrière-ban lui fournissent les prochaines réponses.

M. Regan: Je ne sais pas.

M. Trudeau: On peut avoir des doutes à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'essaie tout simplement d'énoncer le principe.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Règlement.

M. Trudeau: M. Clark est de nouveau agité. Je vais m'asseoir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Broadbent: Le premier ministre a cessé d'être purement désagréable pour devenir pathétique, et je le lui dis franchement.

LA MÉTHODE DE RÉPARATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait que nous avons essayé de réparer les injustices dont les Franco-Manitobains ont été victimes par le passé en présentant à la Chambre une constitution à laquelle certains d'entre nous croyaient, et cela afin d'y enchâsser leurs droits. Telle est la solution que nous avons choisie. En ce qui concerne les Nippo-Canadiens, la solution consiste à les indemniser en votant des mesures financières.

Le premier ministre ne voit-il pas un rapport avec la situation des Franco-Manitobains qui, par le passé, ont été lésés dans leurs droits, mais à qui on a rendu justice et celle des autochtones à qui l'on a restitué les droits dont ils avaient été privés? S'il est d'accord, ne convient-il pas que la Chambre des communes devrait accorder réparation aux Nippo-Canadiens qui ont été privés de leurs droits et traités de façon cruelle et inhumaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le député se contredit en établissant ce parallèle. Il déclare que les Franco-Manitobains ont été traités de façon injuste et que pour leur accorder réparation nous avons présenté à la Chambre une déclaration des droits et des résolutions. Il ne parle pas d'indemnisation. Il parle des mesures prises pour faire en sorte qu'à l'avenir ils ne soient pas plus victimes d'injustice. Nous avons fait exactement la même chose pour les Nippo-Canadiens. Ils ont été victimes d'une injustice. Notre parti a présenté une déclaration des droits pour veiller à ce qu'ils ne fassent plus l'objet de ce genre de discrimination.

C'est un excellent parallèle, mais pour ce qui est de l'indemnisation financière—car je crois qu'il parle bien d'argent et non d'excuses, car j'ai veillé moi-même à en présenter au nom du gouvernement du Canada—qu'il me dise, peut-être pas aujourd'hui mais dans une lettre, dans quelle mesure nous devrions selon lui, indemniser non seulement les Japonais, mais les Chinois qui ont été traités de façon injuste ainsi que les autres Canadiens qui ont dû affronter les règlements de l'immigration et même les Acadiens. Nous verrons alors s'il a raison de chercher à gagner des votes comme le chef conservateur l'a fait au début de la période des questions en défendant les intérêts d'un groupe particulier. Le gouvernement doit administrer le pays dans l'intérêt de tous les Canadiens et il doit tenir compte de tout.